

R é p u b l i q u e  
f r a n ç a i s e

C O M M U N E  
D ' A M B E S

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23  
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 19  
représentés : 04  
votants : 23  
absents : 00

Date de la convocation :  
24 mars 2022

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le :

*06 avril 2022*

Et de l'affichage en mairie le :

*06 avril 2022*

Le Maire,



**SEANCE DU 28 MARS 2022 À 19H00**

Le Conseil Municipal d'Ambès,  
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous  
la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

**PRESENTS :**

Kévin SUBRENAT, Maire ;  
Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, Sandrine VILLENAVE,  
Jacques RAYNAL, Mylène ROUDAUD adjoints au Maire ;  
Laurence LAVEAU, Michel RATON, Éric PASQUET, Alain MALTERRE,  
Philippe GIACOMETTI, Natacha BLANCO, Réjane LIAGRE, Yann  
VANNIER, Sandrine DESCHAMPS, Gilbert DODOGARAY, Christian  
LAPEYRE, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

David VIELLE donne procuration à Eric PASQUET  
Oriane ARIS donne procuration à Jacques RAYNAL  
Hârif OUBROU donne procuration à Laurence LAVEAU.  
Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Muriel LOPEZ

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Laurence LAVEAU

**DÉLIBÉRATION N° 012 03 2022 – CULTURE – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE  
AU PUBLIC DE LA MÉDIATHÈQUE FRANCOIS MITTERRAND**

Présentation par Laurence LAVEAU.

Afin de répondre au mieux aux attentes des utilisateurs, il est proposé au Conseil Municipal de repousser d'une demi-heure l'heure d'ouverture de la Médiathèque les samedis matins et de conserver une amplitude horaire de 3 heures.

Le tableau des horaires d'ouverture au public est ainsi modifié en conséquence:

Jours	Matin	Après-midi	Total
Mardi	9h – 12h	16h – 18h30	5h30
Mercredi	9h – 12h	14h – 18h30	7h30
Jeudi		16h – 18h30	2h30
Vendredi		16h – 18h30	2h30
Samedi	9h30 – 12h30		3h00
<b>Total d'heures / semaine</b>			<b>21h00</b>

VU l'avis favorable émis par la Commission Culture en date du 22 mars 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux horaires d'ouverture de la Médiathèque François Mitterrand au public, les samedis matins,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ainsi qu'à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré le 28 mars 2022  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Kévin SUBRENAT

